

# Les Infos de Base

mercredi 19 juillet 2006  
volume 9, numéro 29  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Remplacement du support cédérom par le DVD

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

### 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 29 du 19 juillet 2006. Les modifications apportées par L.Q. 2006, c. 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33 et 34 et entrées en vigueur au 20 juillet 2006 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 20 juillet 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 29 du 19 juillet 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 28 du 15 juillet 2006. Tous les règlements sous M-35 et M-35.1 qui sont encore en vigueur se retrouvent maintenant sous l'alphanumérique M-35.1 et ils ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1<sup>er</sup> avril 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 août 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998

au fascicule n° 26 du 28 juin 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 25 du 22 juin 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

## Remplacement du support cédérom par le DVD

Comme vous le savez, la collection *Accès Légal* est actuellement regroupée sur 3 cédéroms. Nous prévoyons excéder l'espace disponible sur nos cédéroms d'ici l'automne. Nous avons donc décidé de régler une fois pour toutes les problèmes d'espace en transférant toutes les infobases de nos 3 cédéroms sur un seul DVD.

Dans l'éventualité où il ne vous serait pas possible d'utiliser le format DVD pour consulter *Accès Légal*, nous vous prions de nous en aviser. Selon la demande, nous pourrions conserver un format cédérom pour une certaine période de transition.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., c. **A-2.1**, aa. 5, 6, 67.3, 76, 77.

*Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 22, aa. 2, 3, 41, 50, 51.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

*Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, L.R.Q., c. **P-39.1**, a. 27.

*Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 22, a. 121.

*Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, L.R.Q., c. **R-10**, ann. I.

*Modifications à l'annexe I de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, C.T. 203919 du 19-06-06, (2006) 138 G.O. 2, 2905, a. 1.

*Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, L.R.Q., c. **R-12.1**, ann. II.

*Modifications à l'annexe I de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, C.T. 203919 du 19-06-06, (2006) 138 G.O. 2, 2905, a. 2.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la Beauce pour l'application du plan conjoint et de différents règlements*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 66], ann. I.

*Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la Beauce pour l'application du plan conjoint et de différents règlements*, Décision 8649 du 28-06-06, (2006) 138 G.O. 2, 3157, a. 1.

*Règlement sur le prélèvement des contributions des producteurs de bois de la Beauce*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 72], ann. I.

*Règlement modifiant le Règlement sur le prélèvement des contributions des producteurs de bois de la Beauce*, Décision 8650 du 28-06-06, (2006) 138 G.O. 2, 3158, a. 1.

*Règlement sur la contribution pour l'administration du plan conjoint des producteurs de cultures commerciales*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 217], aa. 2-4.

*Règlement modifiant le Règlement sur la contribution pour l'administration du plan conjoint des producteurs de cultures commerciales*, Décision 8655 du 07-07-06, (2006) 138 G.O. 2, 3160, aa. 1-4.

*Règlement sur le prélèvement des contributions des producteurs de cultures commerciales*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 223], a. 2.

*Règlement modifiant le Règlement sur le prélèvement des contributions des producteurs de cultures commerciales*, Décision 8656 du 07-07-06, (2006) 138 G.O. 2, 3160, a. 1.

*Règlement sur la vente des porcs*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 346], aa. 1, 9.7.1, 9.11, 16.1, 23.1-23.1.6, 23.2, 23.4.

*Règlement modifiant le Règlement sur la vente des porcs*, Décision 8660 du 07-07-06, (2006) 138 G.O. 2, 3161, aa. 1-7.

*Règlement sur les contributions des fédérations et des syndicats spécialisés à l'union des producteurs agricoles*, [R.R.Q., c. **P-28**, r. 1.1], a. 2.

*Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des fédérations et des syndicats spécialisés à l'Union des producteurs agricoles*, Décision 8496 du 15-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7469, a. 1 (partie).

*Décret concernant la mise en oeuvre du Programme logement abordable Québec*, [R.R.Q., c. **S-8**, r. 7.01], ann. 1, aa. 12, 44.

*Modifications aux normes appliquées par la Société d'habitation du Québec dans le cadre de l'administration du volet «social et communautaire» du Programme Logement abordable Québec*, D. 664-2006 du 28-06-06, (2006) 138 G.O. 2, 3227, aa. 1, 2.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.